



WOLFISHEIM

LISTE ELECTORALE

Publication du tableau des 5 jours

Le tableau des inscriptions effectuées au titre de l'article L30 et les radiations intervenues depuis la réunion de la commission de contrôle du 19 février 2026, est disponible à l'accueil de la mairie, aux horaires d'ouverture habituels.

1 de l'Article L20 du code électoral :

« I.-Tout électeur inscrit sur la liste électorale de la commune peut demander, auprès du tribunal judiciaire, l'inscription ou la radiation d'un électeur omis ou indûment inscrit ou contester la décision de radiation ou d'inscription d'un électeur. Le représentant de l'Etat dans le département dispose du même droit.

Le recours est formé dans un délai de sept jours à compter de la publication de la liste électorale. »

Le 10 mars 2026,

Valentin GIRARDEAU, DGS

